

LISTE RÉCAPITULATIVE Séance du 20 mars 2026

DATE	NUMERO	OBJET	PAGE
20/03/2026	D_2026_007	Election du Maire - PV élections/Proclamation/Tableau CM	
20/03/2026	D_2026_008	Détermination du nombre d'adjoints	
20/03/2026	D_2026_009	Election des adjoints au Maire - PV élections/Proclamation/Tableau CM	

M. le Maire, Adèle KÜENTZ



M. le secrétaire de séance,
Lyael BRANDI -- COUSIN



République Française
Département : ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
Arrondissement : Forcalquier
PIEGUT - COMMUNE

Séance du vendredi 20 mars 2026

Délibération N° D_2026_007

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	10	10
Date de la convocation : 16/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt mars deux mille vingt-six, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Maison Commune de Piégut

), sous la présidence de Adèle KUENTZ

Présents : Adèle KUENTZ, Marc BRANDI, Christophe MIQUEL, Jérémy BERTRAND, Audrey ROUDET, Marie-José FINIELS, Lyael BRANDI-COUSIN, Philippe ROSSET, Christine PEDACCINI, Mélody LABEJOF

Représentés :

Absents et Excusés : Jérémie BARANOWSKI

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Lyael BRANDI-COUSIN est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Election du Maire - PV élections/Proclamation/Tableau CM

Le vendredi 20 mars 2026 à 19h30,

Se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Mme Christine PEDACCINI, la plus âgée des membres du conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant, madame Adèle KUENTZ.

Étaient présents dix membres du nouveau Conseil Municipal sur les onze qui le composent, formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité

absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.
En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après, madame Adèle KUENTZ étant le seul membre du Conseil Municipal à avoir proposé sa candidature:

- Nombre de bulletins: 10
- Nombre de bulletins exprimés: 10
- Nombre de bulletins blancs: 0
- Nombre de bulletins nuls: 0

Mme Adèle KUENTZ est élue Maire de Piégut à l'unanimité des membres présents, et prend la présidence pour la suite de la séance.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Adèle KUENTZ
Président de séance



Lyael BRANDI-COUSIN
Secrétaire de séance

Be

République Française
Département : ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
Arrondissement : Forcalquier
PIEGUT - COMMUNE

Séance du vendredi 20 mars 2026

Délibération N° D_2026_008

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	10	10
Date de la convocation : 16/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt mars deux mille vingt-six, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Maison Commune de Piégut

), sous la présidence de Adèle KUENTZ

Présents : Adèle KUENTZ, Marc BRANDI, Christophe MIQUEL, Jérémy BERTRAND, Audrey ROUDET, Marie-José FINIELS, Lyael BRANDI-COUSIN, Philippe ROSSET, Christine PEDACCINI, Mélody LABEJOF

Représentés :

Absents et Excusés : Jérémie BARANOWSKI

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Lyael BRANDI-COUSIN est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Détermination du nombre d'adjoints

Mme le Maire Adèle KUENTZ rappelle que la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune de Piégut un effectif maximal de 3 adjoints.

Mme le Maire informe les conseillers municipaux que le mandat précédent avait commencé et s'était terminé avec 2 adjoints.

Elle propose au conseil municipal de fixer à 3 le nombre d'adjoints pour ce mandat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer à 3 le nombre d'adjoints.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Adèle KUENTZ
Président de séance



Lyael BRANDI-COUSIN
Secrétaire de séance

Be

A

D_2026_008

République Française
Département : ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
Arrondissement : Forcalquier
PIEGUT - COMMUNE

Séance du vendredi 20 mars 2026

Délibération N° D_2026_009

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	10	10
Date de la convocation : 16/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt mars deux mille vingt-six, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Maison Commune de Piégut

), sous la présidence de Adèle KUENTZ

Présents : Adèle KUENTZ, Marec BRANDI, Christophe MIQUEL, Jérémy BERTRAND, Audrey ROUDET, Marie-José FINIELS, Lyael BRANDI-COUSIN, Philippe ROSSET, Christine PEDACCINI, Mélody LABEJOF

Représentés :

Absents et Excusés : Jérémie BARANOWSKI

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Lyael BRANDI-COUSIN est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Election des adjoints au Maire - PV élections/Proclamation/Tableau CM

Mme le Maire Adèle KUENTZ informe les conseillers municipaux que:

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Pour Piégut, une seule liste s'est présentée avec 3 candidats inscrits sur celle-ci. Il a été procédé au vote à bulletin secret. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants:

- Nombre de bulletins: 10
- Nombre de suffrages exprimés: 10
- Nombre de bulletins blancs: 0

- Nombre de bulletins nuls: 0

Sont proclamés adjoints au Maire, à l'unanimité des membres présents:

- 1er adjoint: **Jérémi BARANOWSKI.**

- 2ème adjointe: **Audrey ROUDET.**

- 3ème adjoint: **Marec BRANDI.**

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Adèle KUENTZ
Président de séance



Lyael BRANDI-COUSIN
Secrétaire de séance

